

Guide de présentation du projet de mémoire ou de thèse

PROJET DE MÉMOIRE OU DE THÈSE

Études littéraires

Littérature et arts de la scène et de l'écran

Marche à suivre

La candidate ou le candidat doit faire approuver le choix de sa directrice ou de son directeur de recherche **avant la fin de la première session** et son projet de mémoire ou de thèse **avant la fin de sa deuxième session d'inscription**.

À cette fin, l'étudiante ou l'étudiant rédige, sous la supervision de son directeur ou de sa directrice, son projet en suivant les indications ci-dessous, avant de le faire approuver par son directeur ou sa directrice et de le faire évaluer par un ou une autre professeur-e désigné par son directeur ou sa directrice et dont la nomination est approuvée par le Directeur du programme.

La version définitive du projet, signée par le directeur ou la directrice, est remise à la gestion des études pour être ensuite consignée dans le dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

Le projet est dactylographié à double interligne ou interligne et demi, recto seulement. Page de titre et bibliographie **non comprises**, le projet de mémoire de maîtrise compte 6 à 8 pages (caractères Times 12 ou l'équivalent) et le projet de thèse de doctorat comporte 10 à 15 pages (caractères Times 12 ou l'équivalent).

- Un projet de mémoire ou de thèse peut subir des modifications en cours de réalisation. Cependant, si elles sont fondamentales, l'étudiante ou l'étudiant devra les faire approuver à l'occasion de la présentation d'un nouveau projet.
- Il va de soi qu'un projet de recherche en littérature doit être rédigé dans un français satisfaisant. Les évaluateurs se réservent le droit de refuser l'examen d'un projet qui ne répondrait pas à cette exigence minimale.
- Un projet refusé à deux reprises ne peut plus être soumis à nouveau

PROJET DE MÉMOIRE OU DE THÈSE (type «étude»)

Contenu et plan du projet

Le projet de thèse ou de mémoire prend la forme d'un texte suivi et comporte les éléments suivants :

a) Titre provisoire du mémoire ou de la thèse

Ce titre doit être aussi précis que possible. Dans le cas des mémoires et des thèses en création, la partie « Réflexion » doit être, elle également, coiffée d'un titre indiquant la teneur de la réflexion et son rapport avec la partie création.

b) Corpus et visée ou/et présentation de la partie création.

Cette section, normalement assez brève, a pour but d'expliquer le titre et de donner un aperçu synthétique de la recherche à entreprendre, et ou du projet de création à réaliser. Il s'agit de définir et de délimiter l'objet de la recherche, en indiquant sur quel corpus portera la recherche, sous quel angle ce corpus sera abordé ou quels sont les paramètres à l'intérieur desquels la création sera réalisée.

c) État de la question

Cette section décrit succinctement les travaux ou ouvrages importants qui ont été effectués dans le champ de recherche du mémoire ou de la thèse.

On décrit également les études et analyses portant sur le corpus choisi, les travaux qui ont été effectués dans le domaine auquel se rattache la problématique retenue. De manière générale, les principaux travaux pertinents doivent ici être présentés, en veillant à dégager leurs apports respectifs à la réflexion qu'entreprend l'étudiante ou l'étudiant.

d) Intérêt du sujet

Cette section permet à l'étudiante ou à l'étudiant de souligner et de mettre en valeur la pertinence, l'originalité et les retombées attendues de la recherche qui sera conduite dans le mémoire ou la thèse. Le mémoire et la thèse sont des travaux de recherche; ils aboutissent donc, par définition, à des connaissances nouvelles. La répétition ou la simple compilation de données connues ne suffisent pas. L'exigence n'est toutefois pas la même à la maîtrise et au doctorat.

À la maîtrise, l'Université n'exige pas que le sujet soit absolument original ou que la recherche débouche sur une découverte au sens strict; la synthèse approfondie et critique des connaissances et des débats relatifs à une question est considérée comme suffisante. En revanche, au doctorat, il est indispensable que le sujet n'ait jamais été traité, à tout le moins, pas de la façon retenue par le candidat ou la candidate. L'accroissement des connaissances forme ici une dimension essentielle de la démarche.

Des considérations équivalentes s'appliquent à la section « Réflexion » des mémoires et thèses en création.

e) Approche théorique / méthodologique

Cette section doit décrire l'orientation que suivra la recherche : la perspective adoptée; les notions, études et travaux sur lesquels la réflexion s'appuiera; les principales articulations de cette dernière et la manière dont les questions au cœur du mémoire ou de la thèse se verront apporter une réponse.

f) Bibliographie (sources, ouvrages consultés et à consulter)

La bibliographie doit inclure la ou les œuvres sur lesquelles portera le mémoire ou la thèse ainsi que les ouvrages et articles qui seront convoqués pour appuyer les analyses et la réflexion.

g) Plan

Donner la table des matières du futur mémoire ou de la future thèse avec autant de précision que l'état des recherches le permet.

h) Calendrier de travail

Indiquer les principales étapes (par exemple, rédaction de chaque chapitre) et le moment où elles devraient être complétées.

PROJET DE MÉMOIRE OU DE THÈSE (Création littéraire)

Le mémoire ou la thèse en création se décline en deux parties, soit le texte de création lui-même, suivi d'une partie réflexive. Ces deux éléments, création et réflexion, doivent être pensés conjointement et non isolément.

Par son texte de création, l'étudiant témoigne d'une démarche personnelle appuyée sur l'expérience qu'exige la littérature comme mode ou comme lieu de connaissance. Le projet devra donc témoigner de la connaissance du domaine dans lequel s'inscrit la démarche de l'étudiant (genre, histoire littéraire, œuvres apparentées) et de la capacité de ce dernier à se situer par rapport à ce domaine.

Dans la partie « Réflexion », l'étudiant doit définir et analyser un objet d'étude en lien avec son travail d'écriture, pris dans sa globalité ou dans l'un ou l'autre de ses aspects. Cette recherche s'appuie sur des travaux antérieurs pertinents. Dans le cas d'une thèse, la réflexion, plus substantielle, doit constituer un apport réel sur le plan des connaissances.

Section création

L'étudiante ou l'étudiant doit fournir des renseignements sur les points suivants, eu égard à la forme littéraire qu'elle ou il a choisie.

Genre narratif

- Préciser le genre (roman, nouvelle, conte, récit)
- Indiquer la situation de départ, ainsi que les noms et caractéristiques des principaux personnages envisagés ou déterminés.
- Préciser les modalités narratives déterminées ou envisagées.
- Fournir un résumé du déroulement, lorsque l'avancement de la rédaction le permet.

Genre dramatique ou scénaristique.

- Indiquer les noms et caractéristiques des principaux personnages, de même que la situation et l'enjeu de la pièce ou scénario.
- Fournir un résumé de déroulement de l'action, lorsque l'avancement du travail de création le permet.

Genre poétique

- Préciser la problématique au cœur du projet.
- Caractériser (si l'avancement de la création le permet), dans ses grandes lignes, l'organisation du recueil.
- Indiquer les principaux thèmes qui seront explorés.
- Décrire la forme des poèmes.

Genre argumentatif

- Préciser la problématique au cœur de la démarche; son objet; le type de réflexion qui sera développé.
- Indiquer les principaux auteurs essayistes qui ont inspiré le choix de la problématique.
- Fournir un plan de l'essai.

Section réflexion

- a) Indiquer le titre provisoire de la section.
- b) Poser et délimiter le sujet.
- c) Montrer en quoi et comment cette réflexion relance (et est relancée par) la démarche de création.
- d) Faire un état de la question.
- e) Montrer l'intérêt du sujet.
- f) Fournir une bibliographie.

Proposer un plan

Joindre un calendrier de travail

Septembre 2014